

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 19703**

Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Bâtiment et Construction, Construction durable, habitat et environnement urbain.

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université d'Artois	Recteur de l'Académie, Président de l'université d'Artois

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ces professionnels montrent un champ d'intervention étendu, et plus particulièrement :

- Assistent le chef de projet bâtiment et représentent le maître d'ouvrage sur les plans technique, administratif et économique, lors des phases de programmation, de conception, de réalisation des projets neufs et de réhabilitation de l'habitat;
- Réalisent des études d'opportunité et de faisabilité en impliquant les notions de coût global et de contraintes environnementales (Haute Qualité Environnementale) ;

- Prennent en charge selon leur taille des opérations de construction, maintenance, réhabilitation et aménagement ;

Ces professionnels doivent être capables de :

- Porter un diagnostic sur le patrimoine bâti et son environnement ;
- Apporter des arguments techniques d'aide à la décision ;
- Elaborer un plan d'actions de maintenance sur les bâtiments ;
- Mettre en œuvre des projets dans le secteur technique ;
- Suivre l'évolution des réglementations et technologies liées aux constructions.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ces professionnels travaillent dans les services techniques des organismes gestionnaires de patrimoine, des collectivités locales, territoriales et de l'Etat, des maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre, en cabinets d'architectes, bureaux d'études, entreprises de bâtiment.

Ils peuvent prétendre aux emplois suivants :

- Assistant au chef de projet, au chargé d'opérations, au directeur des services techniques ;
- Responsable des diagnostics, de maintenance de site, de services techniques ;
- Responsable d'études, conception et suivi de travaux (selon taille) ;
- Chargé d'études techniques (enveloppes de la construction, environnement, construction) ;
- Technicien bureaux d'études bâtiment.

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1103 : Contrôle et diagnostic technique du bâtiment

F1106 : Ingénierie et études du BTP

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

UE1 : Habitat et Environnement urbain (90h, 7 ECTS)

UE2 : L'ouvrage et son environnement (60h, 5 ECTS)

UE3 : Conception et expertise de l'enveloppe des constructions (100h, 7 ECTS)

UE4 : Technologies nouvelles et évolutions réglementaires (70h, 5 ECTS)

UE5 : Environnement administratif et juridique et Outils Généraux (90h, 6 ECTS)

UE6 : Projet tuteuré (4 semaines) (140h, 10 ECTS)

UE7: Stage (14 semaines) (20 ECTS)

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Enseignants, enseignants-chercheurs et professionnels ayant contribué aux enseignements.
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Enseignants, enseignants-chercheurs et professionnels ayant contribué aux enseignements.
En contrat de professionnalisation	X	Enseignants, enseignants-chercheurs et professionnels ayant contribué aux enseignements.

Par candidature individuelle	X	Au titre de la VAP 85 : enseignants-chercheurs et professionnels.
Par expérience dispositif VAE	X	Enseignants-chercheurs et professionnels.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17 novembre 1999 relatif au diplôme de Licence professionnelle (JO du 24 novembre 1999).

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

6 décembre 2010

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2002-590 du 24 avril 2002 pris pour application du premier alinéa de l'article L.613-3 et de l'article L.613.4 du code de l'éducation relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements de l'enseignement supérieur (JO du 26 avril 2002).

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Publication de l'Observatoire de la Vie Etudiante (OVE) sur le site de l'université d'Artois :

<http://www.univ-artois.fr/l-universite/observatoire-de-la-vie-etudiante-ove>

Autres sources d'information :

Catalogue des formations sur le site de l'université d'Artois :

<http://www.univ-artois.fr/formations/les-formationen-a-l-universite-d-artois>

Lieu(x) de certification :

Ministère chargé de l'enseignement supérieur : Nord-Pas-de-Calais Picardie - Pas-de-Calais (62) [Arras]

Université d'Artois

9 rue du Temple

BP 10665

62 030 Arras Cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

FSA, Béthune _ Université d'Artois

Historique de la certification :